

Saint-Etienne, le 22 juillet 2016

Objet : Information concernant les boucles magnétiques pour les personnes déficientes auditives

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée le 11 février 2005 (Journal officiel du 12/02/2005).

A ce titre, l'Ecole des Mines de Saint-Etienne met en œuvre une politique volontariste pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne les personnes malentendantes, l'Ecole s'est dotée de boucles magnétiques :

1/ Zones d'accueil

- Campus de Saint-Etienne / site 158 cours Fauriel
- Campus Georges Charpak Provence



- Campus de Saint-Etienne / campus santé innovations : un système d'accueil mobile est à disposition auprès de Françoise Bresson

2/ Amphithéâtres

- Campus de Saint-Etienne / site 158 cours Fauriel : amphi F1
- Campus Georges Charpak Provence : Grand Amphi
- Un système mobile peut être réservé via l'application GRR lors de manifestations dans des lieux non équipés. Il est à retirer à l'accueil du 158 cours Fauriel, mais à disposition de l'ensemble des sites de l'Ecole.

ÉCOLE DES MINES DE SAINT-ÉTIENNE
158, cours Fauriel - CS 62362
42023 Saint-Étienne Cedex 2 - France
Tél. +33 (0)4 77 42 01 23
Fax +33 (0)4 77 42 00 00

Campus Georges Charpak - Provence
880, route de Mimet
13541 Gardanne - France
Tél. +33 (0)4 42 61 66 00
Fax +33 (0)4 42 61 66 04
www.mines-stetienne.fr

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- Hélène Pangot, référente handicap 04 77 49 97 20
helene.pangot@emse.fr
- Martial Douet, correspondant handicap pour l'accessibilité 04 77 42 00 69
douet@emse.fr



Pr. Pascal RAY
Directeur